



SOCIETE AEROPORTUAIRE DE LOME-TOKOIN

---

**PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE de 1,8  
MW A L'AEROPORT INTERNATIONAL GNASSINGBE EYADEMA (AIGE)**

---

**PRESELECTION DE CANDIDATS POUR LE FINANCEMENT ET LA REALISATION DU  
PROJET**

**DOSSIER DE PRE-QUALIFICATION**

## **Table des matières**

### **Section 1. Instructions aux Candidats («IC»)**

- A. Phase de pré-qualification dans le cadre du Projet
- B. Transparence et éthique
- C. Candidats à la pré-qualification
- D. Critères de pré-qualification
- E. Groupements
- F. Demandes d'éclaircissements
- G. Présentation des demandes de pré-qualification
- Evaluation et pré-qualification des candidats

Annexe A. Description du Projet

Annexe B. Critères de pré-qualification

Section1.Instructions aux Candidats «IC»

A. Phase de pré-qualification dans le cadre du Projet	
1- Objet	La Société Aéroportuaire de Lomé-Tokoin (SALT), autorité contractante (AC) a l'intention de pré-qualifier les candidats pour le Projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 1,8 MW à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (AIGE).
2-Projet	<p>2.1 Le présent dossier de pré-qualification a été réalisé aux fins de la pré-qualification de candidats en vue de la sélection d'un candidat capable de financer et de réaliser la centrale solaire photovoltaïque à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (AIGE) d'une durée de vie de vingt-cinq (25) ans selon les principes du « CFIEMT» <b>(Conception-fourniture-installation-exploitation-maintenance-transfert) pour une durée de 15 ans</b> en vue d'assurer à la SALT une autoconsommation de l'énergie produite.</p> <p>Le Projet sera financé par le prestataire retenu(s).</p> <p><b>2.2 Une description complète du Projet figure en annexe A</b></p>
3. Contenu du dossier de pré-qualification	<p>3.1 Le dossier de pré-qualification est composé des deux (02) sections suivantes, auxquelles doivent être ajoutés tous les éventuels addenda :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Section I. Instructions aux Candidats</li> <li>Annexe A. Description du Projet</li> <li>Annexe B. Critères de pré-qualification</li> <li>*Section II. Formulaires</li> </ul>

3.2 Les candidats doivent examiner l'ensemble des instructions, formulaires et conditions du dossier de pré-qualification et fournir tous les renseignements ou la documentation demandés par le dossier de pré-qualification.

3.3 L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de remise des demandes de pré-qualification, modifier le dossier de pré-qualification en publiant un addendum.

3.4 Tout addendum transmis aux candidats fait partie intégrante du dossier de pré-qualification et sera communiqué par écrit à tous ceux qui auront reçu le dossier de pré-qualification directement de l'Autorité Contractante.

3.5 Afin de donner aux candidats éventuels un délai raisonnable pour la prise en compte d'un addendum dans la préparation de leur candidature, l'Autorité Contractante pourra, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des demandes de pré-qualification après avis de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics.

## B. Transparence et éthique

4. Sanction des fautes commises par les candidats, soumissionnaires ou concessionnaires

4.1 La Société Aéroportuaire de Lomé-Tokoin (SALT) exige des candidats, des soumissionnaires et des concessionnaires, qu'ils respectent les règles d'éthique

professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution des partenariats Publics privés (PPP) dont le projet fait partie.

4.2 Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration (cf. Formulaire 2 (Engagement du candidat)) attestant qu'ils ont pris connaissance des dispositions en vigueur en République du Togo relatives à la lutte contre la corruption, aux conflits d'intérêts, à la répression de l'enrichissement illicite, à l'éthique professionnelle et qu'ils s'engagent à les respecter.

4.3 Des sanctions peuvent être prononcées par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics « ARMP ») à l'égard des candidats, soumissionnaires et concessionnaires en cas de constatation de violations des règles de passation des PPP commises par les intéressés. Est passible de telles sanctions le candidat, soumissionnaire ou concessionnaire qui :

(a) a participé à des pratiques de collusion entre soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels aux fins de priver l'Autorité Contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte;

b) a octroyé ou promis d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation, de contrôle ou de régulation du PPP un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le PPP ;

(c) a influé sur le mode de passation du PPP, sur la définition des prestations ou sur l'évaluation des offres de façon à bénéficier d'un avantage indu ;

(d) a fourni délibérément dans son offre des informations ou des déclarations fausses ou mensongères, ou fait usage d'informations confidentielles, susceptibles d'influer sur le résultat de la procédure de passation ou usage d'informations confidentielles dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ;

(e) a établi des demandes de paiement ne correspondant pas aux prestations effectivement fournies ;

(f) a participé pendant l'exécution du marché à des actes et pratiques frauduleuses préjudiciables aux intérêts de l'Autorité Contractante, contraire à la

réglementation applicable en matière de PPP et susceptibles d'affecter la qualité des prestations ou leur prix, ainsi que les garanties dont bénéficie l'Autorité Contractante ;

(g) a commis des actes ou manœuvres en vue de faire obstruction aux investigations et enquêtes menées par la SALT et les agents de l'ARMP ou de toute autorité ou agence compétente.

h) a été convaincu d'activités corruptrices à l'égard des agents en charge de la passation du PPP, de manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention du PPP, d'ententes illégales, de renoncement injustifié à l'exécution du PPP si sa soumission est acceptée, de menace, harcèlement ou violences envers les agents en charge de la passation du PPP, de manœuvres obstructives susceptibles d'influer sur le bon déroulement de la procédure de passation.

4.4 Les violations commises sont constatées par le comité de règlement des différends de l'ARMP qui diligente toutes enquêtes nécessaires et saisit toutes autorités compétentes. Sans préjudice de poursuites pénales et d'actions en réparation du préjudice subi par l'Autorité Contractante ou tout tiers, les sanctions

suivantes peuvent être prononcées, et, selon le cas, de façon cumulative :

**(a)** L'appel des garanties constituées par le candidat, soumissionnaire ou concessionnaire dans le cadre des procédures d'appel d'offres incriminées, notamment dans l'hypothèse où un tel appel n'a pas été prévu dans le dossier d'appel d'offres;

**(b)** L'exclusion du candidat, soumissionnaire ou prestataire (et, le cas échéant, de son affilié le contrôlant, ou qu'il contrôle, directement ou indirectement) de toute attribution de marché ou de PPP en République du TOGO, pour une durée déterminée en fonction de la gravité de la faute commise, y compris en cas de manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives régulièrement constatées par la SALT ou l'ARMP;

**(c)** le retrait de leur agrément ou de leur attribution ou leur disqualification. Lorsque les violations commises sont établies après l'attribution d'un PPP, la sanction prononcée peut être assortie de la nullité de tous accords ou contrats qui auraient pu être conclus, de la



résiliation du contrat en cours ou de la substitution d'une autre entreprise aux risques et périls du contrevenant sanctionné. Le contrevenant dispose d'un recours devant les tribunaux à compétence administrative à l'encontre des décisions du comité de règlement des différends de l'ARMP. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

4.5 Tout contrat obtenu ou renouvelé au moyen d'actes de corruption ou de pratiques ou manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives, ou à l'occasion de l'exécution duquel de tels actes, pratiques ou manœuvres ont été perpétrés, est nul.

### C. Candidats à la pré-qualification

#### 5. Conditions à satisfaire pour prendre part à la pré-qualification

5.1 Un candidat peut être une personne morale de droit privé ou un groupement ou une association réunissant plusieurs personnes morales de droit privé ayant déclaré leur volonté formelle de conclure un accord de groupement ou ayant déjà conclu un accord de groupement (cf. Formulaire 9 (Présentation du groupement)).

52 Ne sont pas admises à concourir les personnes morales :

- (a) de droit public, les entités publiques ou semi-publiques ;
- (b) admises au régime de la liquidation des

biens ;

(c) en état de redressement judiciaire sauf si elles justifient avoir été autorisées en justice à poursuivre leurs activités ;

(d) frappées (ou dont l'un des dirigeants est frappé) d'une mesure temporaire ou définitive d'exclusion de toute attribution de marchés ou de PPP résultant notamment d'une décision de l'ARMP ou de tout autre organe compétent, d'une décision de justice ou d'une disposition législative ou réglementaire ;

(e) qui auront été reconnues coupables d'infractions à la réglementation des marchés publics ou des PPP ou qui ont été exclues de procédures de passation des marchés ou de PPP par une décision de justice devenue définitive en matière pénale, fiscale ou sociale ou par une décision de l'ARMP ou par le partenaire technique ou financier concerné ;

**(f)** dans laquelle la Personne Responsable des Marchés Publics (« PRMP ») ou un membre de l'Autorité Contractante, de l'ARMP, de l'organe de contrôle des marchés publics, de la Commission ad hoc créée pour les besoins de la passation du

Projet (la« Commission ») ou de toute autorité chargée d'approuver le contrat, possède des intérêts financiers ou personnels de nature à compromettre la transparence ou l'égalité de traitement des procédures de passation des marchés publics ou PPP.

5.3 Ces incapacités et exclusions frappent également les membres des groupements et les sous-traitants. En cas de financement d'un partenaire technique et financier, outre les incapacités et exclusions citées ci-dessus, les membres des groupements, les sous-traitants et les personnes physiques ou morales ressortissants des pays non éligibles aux financements partenaires sont également concernés

**5.4** Les candidats et, le cas échéant tous les membres d'un groupement qui le constituent ne doivent pas être en situation de conflit d'intérêts. Les candidats seront réputés être en situation de conflit d'intérêts s'ils ont participé, à titre de consultant, à la conception ou à l'établissement des spécifications techniques du Projet. Lorsqu'une société ou une société appartenant au même groupe économique ou financier, est en mesure outre ses services de consultant, de réaliser le Projet, cette société, ou une

société appartenant au même groupe économique ou financier, ne pourra normalement pas être candidat membre d'un groupement, sous-traitant ou autre si elle a offert des services de consultant dans le cadre du contrat faisant l'objet de la pré-qualification, à moins que la société concernée puisse démontrer qu'il n'existe pas de propriété commune, d'influence ou de contrôle significatifs avec la société ayant offert des services de consultant.

5.5 Les candidats doivent fournir tout document que L'Autorité Contractante peut raisonnablement exiger, établissant à la satisfaction de L'Autorité Contractante qu'ils continuent d'être admis à concourir.

#### D. Critères de pré-qualification

##### 6. Généralités

6.1 Pour être pré-qualifiés, les candidats devront satisfaire à l'ensemble des critères, décrits à L'annexe B (Critères de pré-qualification) de la présente section I du dossier de pré-qualification, quant à leur expérience technique, leurs moyens matériels et humains et leur capacité financière, tels qu'ils ressortent des informations fournies par eux dans les formulaires de la demande de pré-qualification. Des critères supplémentaires sont applicables aux groupements.

6.2 L'Autorité Contractante peut demander aux

	<p>candidats de fournir un complément d'informations sur leurs demandes de pré-qualification, mais n'est pas tenue de le faire.</p>
<p>7. Sous-traitants (y inclus, le cas échéant, les sous-traitants (EPC et O&amp;M)</p>	<p>7.1 La capacité technique d'un sous-traitant proposé ne sera pas prise en compte dans l'évaluation des critères de qualification technique des candidats (individuels ou groupements), sauf si une lettre d'intention dûment signée par le sous-traitant concerné est jointe à la demande de pré-qualification (cf. Formulaire I (Lettre de demande de pré-qualification))</p> <p>7.2 Si un candidat a l'intention de confier l'exécution de tout ou partie de ses obligations à des sous-traitants, lesdites obligations et les sous-traitants proposés devront être clairement identifiés, et une description de l'expérience et des capacités desdits sous-traitants doit figurer dans les formulaires suivants : Formulaire 3 (Fiche de renseignements du candidat), Formulaire 4 (Propriété effective), Formulaire 5 (Expérience du candidat) et Formulaire 8 (Procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends actuels ou antérieurs impliquant le candidat).</p> <p>7.3 Après l'attribution du contrat, le</p>

	<p>concessionnaire devra obtenir le consentement préalable de l'Autorité Contractante avant de sous-traiter une partie quelconque de ses obligations, à moins que lesdits sous-traitants et les obligations qui sont à leur charge soient identifiés dans le contrat. Sans préjudice de ce qui précède, le concessionnaire demeurera responsable des actes, défaillances et négligences de tous les sous-traitants durant l'exécution du contrat.</p>
<p>8. Admissibilité d'un groupement</p>	<p>8.1 Le candidat peut être constitué sous la forme d'un groupement d'entreprises.</p> <p>8.2 Toutes les parties membres d'un groupement sont solidairement responsables.</p>
<p>9. Critères de qualification spécifiques en cas de groupement</p>	<p>9.1 Sauf mention contraire, les membres du groupement devront satisfaire collectivement les critères de pré-qualification indiqués à l'annexe B (Critères de pré-qualification) de la présente section I.</p> <p>9.2 Chacun des membres du groupement devra satisfaire certains critères individuellement, tels qu'indiqués à L'annexe B mentionnée ci-dessus.</p> <p>9.3 Les formulaires suivants devront être complétés individuellement par chacun des membres d'un groupement : Formulaire 3 (Fiche de renseignements du candidat), Formulaire 4 (Propriété effective), Formulaire 5 (Expérience du candidat) et Formulaire 8</p>

	<i>(Procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends actuels ou antérieurs impliquant le candidat)</i>
10. Membre mandataire	<p>10.1 Un membre d'un groupement sera désigné mandataire par les autres membres de ce groupement pour la durée de l'appel d'offres, et, au cas où l'offre dudit groupement est retenu, durant l'exécution du contrat.</p> <p>10.2 Le mandataire devra être habilité à engager le groupement, à agir et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de tous les membres du groupement. Une copie certifiée conforme du mandat donné par un représentant dûment habilité de chacun des membres du groupement au membre mandataire devra être incluse dans la demande de pré-qualification (cf. Formulaire 9 (Présentation du groupement))</p>
11. Accord de groupement	<p>11.1 Une copie signée de l'accord de groupement ou de la lettre d'intention de constituer un groupement accompagné du projet d'accord de groupement final et paraphé doit être incluse dans la demande de pré-qualification (cf. Formulaire 9 (Présentation du groupement)). L'accord de groupement devra indiquer notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) les objectifs du groupement ;</li> <li>(b) les modalités relatives aux prises de décision du groupement;</li> <li>(c) le membre mandataire représentant</li> </ul>

	<p>l'ensemble des membres du groupement ,  (d) la part prise par chaque membre aux activités du groupement;  (e) la responsabilité solidaire des membres;  (f) les termes relatifs à la sélection et à la responsabilité des sous-traitants éventuels (notamment, le cas échéant, O&amp;M et EPC); et  G) les recours/sanctions prévus en cas de manquement ou de retrait de l'un quelconque des membres</p>
<p>12. Dissolution du groupement</p>	<p>12.1 La pré-qualification d'un groupement ne signifie pas nécessairement que l'un quelconque de ses membres soit pré-qualifié en vue de soumissionner à titre individuel ou en tant que membre d'un autre groupement.</p> <p>12.2 En cas de dissolution d'un groupement avant la remise des offres, chacune des entreprises qui le compose pourra être pré-qualifiée si elle satisfait tous les critères de qualification, sous réserve de l'autorisation écrite de l'Autorité Contractante. Les différents membres d'un groupement dissout peuvent participer à l'exécution du marché en qualité de sous-traitants de candidats pré-qualifiés, sous réserve des dispositions de la</p>



clause 22 ci-dessous.

## F. Demandes d'éclaircissements

### **13. Communication et réponse des demandes d'éclaircissements**

13.1 Il appartient aux candidats de demander tout éclaircissement relatif aux dossiers de pré-qualification. Les demandes d'éclaircissements doivent être adressées par écrit à l'Autorité Contractante, à l'adresse suivante: Personne Responsable des Marchés Publics de la SALT : Le Directeur Général de la SALT, à l'adresse suivante: Secrétariat Particulier du Directeur Général de Société Aéroportuaire de Lomé-Tokoin

Adresse: Boulevard de la Paix

Ville : *Lomé*

Code postal : BP 10112

E-Mails : [salttogo1@gmail.com](mailto:salttogo1@gmail.com),  
[secretariat.dtsalt@salt.tg](mailto:secretariat.dtsalt@salt.tg) , [aurielita2001@yahoo.fr](mailto:aurielita2001@yahoo.fr),  
[arobase\\_4@hotmail.com](mailto:arobase_4@hotmail.com), [ama.awidina@salt.tg](mailto:ama.awidina@salt.tg).

Pays : Togo

A l'Autorité Contractante au plus tard douze (12) jours ouvrables avant la date limite de remise des demandes de pré-qualification indiquée à la clause 5 ci-dessous.

13.2 L'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements au plus tard sept (07) jours ouvrables avant la date limite de remise des demandes de pré-qualification indiquée à la clause 14 ci-dessous. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais

sans mention de l'origine de cette question) à tous les candidats qui auront obtenu le dossier de pré-qualification, au plus tard sept (07) jours ouvrables avant cette date limite de remise.

## G. Présentation des demandes de pré-qualification

### 14. Remise des demandes

14.1 Les demandes de pré-qualification doivent être remises en main propre contre récépissé, ou envoyées par courrier avec accusé de réception, sous double enveloppe cachetée, en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies ainsi

qu'un exemplaire sur support informatique (clé Usb...), à l'attention de Monsieur le Directeur Général de la SALT, Personne Responsable des Marchés Publics de la SALT à l'adresse suivante : Particulier du Directeur Général de Société Aéroportuaire de Lomé-Tokoin

Adresse: Boulevard de la Paix

Ville : *Lomé*

Code postal : BP 10112

E-Mails : [salttogo1@gmail.com](mailto:salttogo1@gmail.com),  
[secretariat.dtsalt@salt.tg](mailto:secretariat.dtsalt@salt.tg) , [aurielita2001@yahoo.fr](mailto:aurielita2001@yahoo.fr),  
[arobase\\_4@hotmail.com](mailto:arobase_4@hotmail.com), [ama.awidina@salt.tg](mailto:ama.awidina@salt.tg).

Pays : Togo

au plus tard le **6 Juin 2022 à 12 heures 00 minutes heure locale.**

14.2 Le nom et l'adresse postale du candidat doivent figurer uniquement sur

	<p>L'enveloppe intérieure. Les deux enveloppes (intérieure et extérieure) devront porter clairement la mention suivante : &lt; <b>Demande de pré-qualification pour le financement et la Construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 1,8 MW à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (AIGE)</b> &gt;</p> <p>14.3 L'Autorité Contractante rejettera toute demande de pré-qualification reçue après le délai fixé à la clause 14.1 ci-dessus, ou qui ne respecte pas les formes prescrites par la clause 14.3 ci-dessus, et la renverra au candidat sans L'avoir ouverte.</p>
15. Visite de site	<p>La visite de site est prévu pour le <b>6 Mai 2022 à 8h</b> à la direction technique de la SALT</p>
16. Langue	<p>Les demandes de pré-qualification et toutes les informations demandées pour la pré-qualification doivent être fournies par les candidats dans la <b>langue française</b>.</p>
17. Informations insuffisantes	<p>Si une information ou un document requis est manquant ou si un candidat ne fournit pas d'une manière complète et exacte les informations indispensables à l'évaluation de ses qualifications par l'Autorité Contractante, ou n'apporte pas en temps requis des éclaircissements ou des preuves à l'appui des informations fournies, sa demande pourra être rejetée</p>

<p>18. Changements substantiels</p>	<p>Les candidats doivent informer l'Autorité Contractante de tout changement substantiel affectant (ou susceptible d'affecter) les informations fournies dans leur demande de pré-qualification. Les candidats seront tenus de mettre à jour, au moment de la remise des offres, toutes les informations fournies lors de la pré-qualification. Avant l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu devra confirmer, dans le cadre d'une procédure de vérification à posteriori, que les informations fournies dans sa demande de pré-qualification demeurent inchangées.</p>
<p>19. Frais de candidature</p>	<p>Les candidats assumeront la totalité des frais et coûts associés à la préparation et à la soumission des demandes de pré-qualification. L'Autorité Contractante ne sera en aucun cas responsable ou tenue de couvrir ces coûts, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure de pré-qualification.</p>
<p>H. Evaluation et pré-qualification des candidats</p>	
<p>20. Evaluation des demandes de pré-qualification</p>	<p>Tous les candidats dont les demandes de pré-qualification ont satisfait ou dépassé les critères minima spécifiés dans le présent dossier de pré-qualification, à l'exclusion de tous les autres, seront pré-qualifiés par L'Autorité Contractante</p>

<p>21. Notification des décisions de l'Autorité Contractante</p>	<p>21.1 L'Autorité Contractante informera tous les candidats par écrit des résultats de l'évaluation des demandes de pré-qualification. Les candidats pré-qualifiés seront simultanément invités à présenter une offre et pourront obtenir un dossier d'appel d'offres contre paiement</p>
	<p>21.2 Les candidats non retenus pourront demander communication des motifs de rejet de leur demande de pré-qualification.</p> <p>21.3 Les soumissionnaires pourront être invités par l'Autorité Contractante à présenter une garantie de soumission dans la forme et pour un montant qui seront spécifiés dans le dossier d'appel d'offres, et le soumissionnaire retenu devra fournir une garantie de bonne exécution telle qu'elle sera également spécifiée dans le dossier d'appel d'offres.</p>
<p>22. Une seule offre par soumissionnaire</p>	<p>Seuls les candidats pré-qualifiés seront invités à soumissionner. Un candidat ne pourra présenter qu'une seule offre par appel d'offres, que ce soit à titre individuel ou en qualité de membre d'un groupement. Aucun candidat ne peut à la fois être sous-traitant d'un autre candidat et présenter une offre, à titre individuel ou en qualité de membre d'un groupement, dans le cadre d'un seul et même appel d'offres. Une même personne</p>

	<p>morale peut agir en qualité de sous-traitant dans le cadre d'une ou plusieurs offres, mais uniquement en cette qualité. Si un soumissionnaire présente ou est partie à plus d'une offre, toutes les offres auxquelles il participe seront non recevables</p>
<p>23. Changements ultérieurs à la pré-qualification</p>	<p>23.1 Tout changement dans la structure ou la formation d'un candidat après qu'il ait été pré-qualifié et inviter à soumissionner devra être approuvé par écrit par l'Autorité Contractante avant la date limite de remise des offres. Ladite approbation sera refusée si, du fait du changement:</p> <p>(a) le candidat(ou, le cas échéant, l'un des membres d'un groupement) ne satisfait plus à l'ensemble des critères de pré-qualification; ou</p> <p>si</p> <p>(b) de l'avis de l'Autorité Contractante, le jeu de la concurrence est sérieusement compromis</p> <p>24.2 Tout changement devra être soumis à l'Autorité Contractante au plus tard quinze(15) jours ouvrables avant la date de remise des offres.</p>

## Annexe A. Description du Projet

### 1. Contexte et présentation générale

Le Projet porte sur:

- La **Conception-fourniture-installation-exploitation-maintenance et le transfert de la** centrale solaire photovoltaïque de puissance 1, 8 MW à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema en vue d'assurer à la SALT une autoconsommation de l'énergie produite.

Le site mis à disposition par la SALT est libre de toute contrainte environnementale et sociale.

### 2. Aspects économiques et financiers

Le concept prend des formes où le prestataire retenu devra installer à ses propres frais tous les systèmes et technologies nécessaires. A la suite, le prestataire sera payé sur la base des économies réalisées sur les factures d'électricité en prenant en compte les kwh produits par la centrale solaire.

### (b)Financement du Projet

Il appartiendra au prestataire déstructuré l'ensemble du financement du Projet. Au stade de l'appel d'offres, et afin de s'assurer de la capacité des Candidats à préfinancer le Projet, les documents suivants seront demandés:  
**.Capitaux propres.** Le Candidat devra joindre à son offre les preuves de la disponibilité de **financement sur fonds propres ou par emprunt**

**.Dette:** Principaux termes et conditions des offres de financement bancaire avec confirmation des prêteurs de leur accord sur les différents contrats du Projet

- (c) Schéma de garantie

Les différentes garanties envisagées dans le cadre du Projet sont les suivantes  
Garanties au bénéfice de la SALT/candidat:

- ✓ Acte d'engagement : Un acte d'engagement à l'acceptation des conditions de validation de la période d'essai de la centrale solaire photovoltaïque de trois (03) mois renouvelable une fois et fournir les garanties nécessaires pour la période d'évaluation. Le prestataire sélectionné signera un contrat avec la SALT. Le contrat qui résultera de la présente invitation à soumissionner pour permettre la réalisation de la centrale et l'exécution de la période d'essai sera aligné sur les Conditions Générales qui seront décrites.
- ✓ Garantie de transfert: garantie émise au démarrage du contrat de quinze ans (15 années) afin de couvrir d'éventuels coûts de travaux de réparation pour la mise à niveau de la centrale avant de transférer à la SALT des installations en bon état de fonctionnement.
- ✓ **Garanties en cas de résiliation anticipée de contrat d'exploitation.** Indemnités de résiliation: Paiement par L'Autorité Contractante de l'indemnité de résiliation selon des dispositions bancables conformes aux meilleures pratiques internationales : **Toutefois, ces conditions pourront être discutées entre les deux parties**



3-Les parties prenantes au projet de financement et de construction de la centrale solaire sont notamment :

- SALT : Société Aéroportuaire de Lomé-Tokoin;
- CEET : Compagnie d'Énergie Electrique du Togo;
- ARSE : Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité;
- ANGE : Agence Nationale de Gestion de l'Environnement ;
- DNCMP: Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics ;
- ARMP : Autorité de Régulation des Marchés Publics.

### 3. Aspects techniques

Les spécifications techniques seront fonctionnelles et définiront les exigences essentielles concernant la Centrale. La liste des normes et standards internationaux applicables sont en annexe C.

La Centrale sera raccordée au réseau de distribution interne de la SALT au point d'injection préalablement défini par les études du réseau électrique. Les spécifications relatives aux Installations de Raccordement seront conformes aux standards techniques de la CEET. Les installations de Raccordement devront pouvoir transporter la puissance produite dans le cas d'une éventuelle extension sur le site retenu dans le périmètre. La puissance nette maximale que le site peut accueillir est de 5 MWc.

Pour rappel, l'appel d'offres portera sur les puissances crête de **1,8 MWc**.

La préparation du site, la construction de la route d'accès à la Centrale ainsi que les infrastructures de drainage et d'évacuation des eaux pluviales ou usées font partie du périmètre.

Les études suivantes seront mises à disposition des candidats dans le dossier d'avis à manifestation d'intérêt :

- Etude topographique ;
- Etude géotechnique ;
- Etude complémentaire de faisabilité et technique ;
- Etude d'impact environnemental et social.

## Annexe B. Critères de pré-qualification

N°	CRITERES	DETAILS DES CRITERES
I	<b>Critères minimum d'éligibilité et pièces juridiques (100 POINTS)</b>	Expérience pratique dans la conception et le déploiement des services de gestion énergétique, le développement organisationnel et/ou le développement des systèmes de gestion énergétique de préférence dans les entreprises <b>10 Points (1 point par année d'ancienneté dans la limite de dix ans)</b>
		Preuve de mise en œuvre de deux projets similaires avec précision des économies réalisées sur le coût de l'énergie y compris la réduction de l'empreinte carbone en Afrique (2 centrales solaires PV de puissance minimum de 1 MWc dans les cinq (5) dernières années) <b>Fournir la page de garde et la page de signature ainsi que les attestations de bonne fin d'exécution ou à défaut le procès-verbal de réception de deux projets similaires avec précision des économies réalisées sur le coût de l'énergie y compris la réduction de l'empreinte carbone en Afrique (2 centrales solaires PV de puissance minimum de 1 MWc) 40 points (20 points par projet réalisé)</b>
		Valeur des marchés des activités de construction des centrales solaires photovoltaïques <b>10 Points (A raison de 5 points par projet de construction de centrale solaire PV de puissance minimum de 1MWc). Les soumissionnaires devront fournir les pages de gardes et de signature des marchés ainsi que les procès-verbaux de réception des projets réalisés)</b>

		<p>Le Chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois (3) derniers exercices comptables audités (2018, 2019 et 2020) dans le secteur des énergies solaires photovoltaïques doit être supérieur ou égal à 2 000 000 000 (deux milliards) FCFA. En cas de groupement, le chiffre d'affaires moyen issus des états financiers audités (2018, 2019 et 2020) des membres du groupement doit être supérieur ou égal à 2 000 000 000 (deux milliards) FCFA. Fournir les rapports d'opinion du ou des commissaire(s) aux comptes sur les états financiers des trois derniers exercices (2018, 2019 et 2020). En cas de groupement, chacun des membres du groupement devra fournir les rapports d'opinion des commissaires aux comptes sur la même période. <b>15 POINTS à raison de 5 points par année</b>(cf. Formulaire7)</p> <p>Capacité de préfinancement (Preuve de la disponibilité de financement)/Capacité de préfinancement (Preuve de la disponibilité de financement délivrée par une institution financière crédible en précisant le délai de mobilisation des fonds) <b>25 Points</b></p> <p><b>Cas de financement sur fonds propres:</b> le soumissionnaire doit disposer de fonds propres de 2 000 000 000 (deux milliards) FCFA au minimum. En cas de groupement, le chef de file doit disposer de 1 000 000 000 (un milliard) FCFA de fonds propres au minimum, le total des fonds propres des membres du groupement devant être de 2 000 000 000 (milliards) FCFA au minimum.</p> <p><b>Cas de financement par emprunt :</b> le taux d'endettement du soumissionnaire ou du groupement (en cas de groupement) doit être inférieur ou égal à 33%. Le soumissionnaire devra en outre fournir la lettre d'engagement de l'institution financière partenaire au projet.</p>
<b>II</b>	<b>Calendrier</b>	Planning détaillé par activités : <b>10 points par activités princi-</b>

	<b>d'exécution (100 POINTS)</b>	<b>pales ci-après</b> (Installation de chantier, travaux de conception, travaux de génie civil, Fourniture des équipements, Raccordements, Essais et tests, Réception provisoire)
		Conformité au délai du cahier des charges (10 mois maximum) <b>30 points</b>
III	<b>Garantie de performances de l'installation (100 POINTS)</b>	<p>Respect de la Puissance crête totale de la centrale photovoltaïque au sol minimale de 1,825 MWc avec possibilité d'augmentation maximale de +4,1% <b>30 points</b></p> <p>Plans techniques de préconception et des simulations détaillées de productibles <b>70 points</b> à raison de 10 points par activités principales ci-après <b>sauf les productibles à 20 points</b> (plan d'implantation du champ solaire, plans de câblages, schémas électriques, plans génie civil, schéma d'injection sur le réseau interne de la SALT, schéma du système de monitoring, les productibles avec les équipements à réaliser à l'aide des logiciels adaptés couramment utilisés aujourd'hui dans le secteur de l'énergie photovoltaïque (PVSyst).</p>
IV	<b>Contenu technique (100 POINTS)</b>	<p>Plan de masse de la centrale de la Centrale PV avec présentation des différentes vues /Plan de masse de la centrale présentant ses différentes parties <b>5 Points</b></p> <p>Composants et Equipement Clés (modules PV, onduleurs, système Anti-PID, Poste de transformation, Système SCADA .....)<b>15 points</b></p> <p>Fiches techniques des composants de la centrale solaire (modules, onduleurs, les transformateurs, les câbles etc...)/Fiches techniques des composants de la centrale solaire (modules PV anti reflet, onduleurs, transformateurs, les câbles etc...) <b>15 points</b></p> <p>Systèmes Auxiliaires et AntiPID <b>5 points</b></p> <p>Design Mécanique Détaillé (note de résistance mécanique des tables), fiche technique des supports <b>5 points</b></p> <p>Détails des Travaux de Génie Civil avec précision des caractéristiques des matériaux pour le Local Maçonné ou Préfabriquée avec pour dimensions minimales 8 m x2,5mx2,5m avec un compartiment</p>

		HT/BT <b>Détails des Travaux de Génie Civil avec précision des caractéristiques des matériaux pour le Local Maçonnerie (8m x 2,5 x 2,5 avec un compartiment HT/BT) 5 points</b>
		Description du Système d'Approvisionnement en Eau et de traitement de l'eau pour l'entretien des modules (Pression normal de fonctionnement 2,5 bar/ Débit horaire minimum :1500l/heure ou 1,5 m <sup>3</sup> <b>Description du Système d'Approvisionnement en Eau (réalisation d'un forage avec un système de traitement et de retenue d'eau pour l'entretien des modules avec une pression normale de fonctionnement 2,5 bar/ Débit horaire minimum :1500l/heure ou 1,5 m<sup>3</sup> 5 points</b>
		Description du Système de Contrôle et de Surveillance (sécurité et sûreté de la centrale, monitoring de la centrale), fiches techniques du système SCADA <b>5 points</b>
		Datasheet des Équipements <b>10 points</b>
		Valeurs Garanties (garantie sur les équipements notamment les garanties produits et les garanties rendement) <b>5 points</b>
		Codes et Normes <b>5 points</b>
		Plan de prévention des risques de travaux adapté au milieu aéroportuaire ( <b>Plan de prévention des risques de travaux 5 points</b>
		Détails de la logistique <b>5 points</b>
		Etude de productible (PV Syst ou équivalent) <b>5 points</b>
		Fichiers des Données (météorologique) et notes de Calculs <b>5 points</b>
<b>V</b>	<b>Personnel clé (200 POINTS)</b>	Un Ingénieur (BAC+5) en Génie Electrique ou en Génie Mécanique (ou équivalent) avec une spécialisation en énergie solaire photovoltaïque, Directeur de Projet ( <b>voir DAO page 67</b> ) Diplôme: <b>10 pts</b> Expérience globale en travaux (10 ans): <b>20 pts</b> Expérience travaux similaires (5 ans) : <b>20 pts</b> <b>Un Ingénieur (BAC+5) en Génie Electrique ou en Génie Mé-</b>

		<p><b>canique (ou équivalent) avec une spécialisation en énergie solaire photovoltaïque, Directeur de Projet (fournir un diplôme authentifié, un CV précisant les expériences globales en travaux sur les dix dernières années et les expériences en travaux similaires sur les cinq dernières années.</b></p>
		<p>Un Ingénieur (BAC+5) en Génie Civil ou travaux public, Conducteur de Travaux</p> <p>Diplôme: <b>10 pts</b></p> <p>Expérience globale en travaux (10 ans): <b>10 pts</b></p> <p>Expérience travaux similaires (5 ans) : <b>10 pts</b></p> <p><b>Un Ingénieur (BAC+5) en Génie Civil ou travaux public, Conducteur de Travaux (fournir un diplôme authentifié, un CV précisant les expériences globales en travaux sur les dix dernières années et les expériences en travaux similaires sur les cinq dernières années.</b></p>
		<p>Un Ingénieur (BAC+5) Electricien, électromécanicien ou équivalent, spécialiste en travaux lignes et postes MT, conducteur de travaux</p> <p>Diplôme: <b>10 pts</b></p> <p>Expérience globale en travaux (10 ans): <b>20 pts</b></p> <p>Expérience travaux similaires (5 ans) : <b>20 pts</b></p> <p><b>Un Ingénieur (BAC+5) Electricien, électromécanicien ou équivalent, spécialiste en travaux lignes et postes MT, conducteur de travaux (fournir un diplôme authentifié, un CV précisant les expériences globales en travaux sur les dix dernières années et les expériences en travaux similaires sur les cinq dernières années.</b></p>
		<p>Un Ingénieur (BAC+5) Diplômé en génie électrique et Spécialisé dans les systèmes numériques de Contrôle commande (SCADA) et d'exploitation, secteur production transport d'énergie électrique Suivi d'exploitation SCADA de minimum deux centrales solaires de plus de 1 Mwc.</p> <p>Diplôme: <b>10 pts</b></p>

		<p>Expérience globale en travaux (8 ans):<b>15 pts</b>  Expérience travaux similaires (3 ans) : <b>15 pts</b>  <b>Un Ingénieur (BAC+5) Diplômé en génie électrique et Spécialisé dans les systèmes numériques de Contrôle commande (SCADA) et d'exploitation, secteur production transport d'énergie électrique Suivi d'exploitation SCADA de minimum deux centrales solaires de plus de 1 Mwc. (fournir un diplôme authentifié, un CV précisant les expériences globales en travaux sur les huit dernières années et les expériences en travaux similaires sur les trois dernières années.</b></p> <hr/> <p>Ingénieur d'exploitation et de maintenance des systèmes photovoltaïques en capacité de réaliser des formations. Réalisation de l'exploitation et la maintenance d'au moins 2 centrales de plus de 1 Mwc</p> <p>Diplôme: <b>10 pts</b></p> <p>Expérience globale en travaux (6 ans):<b>10 pts</b>  Expérience travaux similaires (3 ans) : <b>10 pts</b>  <b>Ingénieur d'exploitation et de maintenance des systèmes photovoltaïques en capacité de réaliser des formations. Réalisation de l'exploitation et la maintenance d'au moins 2 centrales de plus de 1 Mwc (fournir un diplôme authentifié, un CV précisant les expériences globales en travaux sur les six dernières années et les expériences en travaux similaires sur les trois dernières années.</b></p>
<b>VI</b>	<b>Matériels (100 points)</b>	<p>Grue ou engin télescopique de capacité supérieure ou égale à 12 tonnes/Fournir les preuves d'acquisition ou de location <b>10 Points</b></p> <hr/> <p>Engins et Moyens de terrassement /Fournir les preuves d'acquisition ou de location <b>10 Points</b></p> <hr/> <p>Engin et outils pour mise en place des pieux battus ou vis/Fournir les preuves d'acquisition ou de location <b>10 Points</b></p> <hr/> <p>Centrale à béton ou bétonnière de grande capacité (400 litres au</p>



		minimum)/Fournir les preuves d'acquisition ou de location <b>10 Points</b>
		Source autonome de production d'énergie électrique /Fournir les preuves d'acquisition ou de location <b>10 Points</b>
		Véhicules Utilitaires de chantier/ Fournir les preuves d'acquisition ou de location <b>10 Points</b>
		Outillage de vissage électroportatif (Ens)/Fournir les preuves d'acquisition ou de location <b>10 Points</b>
		Engin de levage et de manutention/ Fournir les preuves d'acquisition ou de location <b>10 Points</b>
		Pinces et Outillages spéciaux de sertissage de connecteur PV/Fournir les preuves d'acquisition ou de location <b>10 Points</b>
		Outillages de contrôle et de mesure BT / HTA (Ens)/Fournir les preuves d'acquisition ou de location <b>10 Points</b>
<b>VII</b>	<b>Sous-traitants et /Fabricants (200 POINTS)</b>	<p>Modules <span style="float: right;">PV</span></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fabricant figurant dans la « Tier 1 Solar Panels List Bloomberg Q4 2020 <b>(15pts)</b></li> <li>- Preuve de huit (8) ans de fabrication et fournitures hors pays de domicile – d’au moins cinq (5) projets (5 MWc) avec succès <b>(15pts)</b></li> <li>- Certification ISO 9001 et 14001, <b>(5pts)</b></li> <li>- Fourniture des tests EL et des Test I-V de chaque module<b>(5pts)</b></li> </ul> <p><b>Le fabricant doit figurer dans la « Tier 1 Solar Panels List Bloomberg Q4 2020.</b></p> <p><b>. Fournir un certificat du fabricant des modules attestant son expérience pendant les huit dernières années dans la fabrication et fourniture des modules PV sur cinq projets similaires.</b></p> <p><b>. Fournir la certification ISO 9001 et 14001 du fabricant. Fournir les tests EL et des Test I-V du module PV du fabricant</b></p> <p>Onduleurs <span style="float: right;">PV</span></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Preuve de livraison annuelle de plus de 100 MVA d’onduleurs so-</li> </ul>

		<p>lares ces trois dernières années  <b>(15pts)</b>  - Preuve de dix (10) ans de fabrication et fournitures hors pays de domicile – d’au moins cinq (5) projets (&gt;1MWc) avec succès  <b>(15pts)</b>  - Certification ISO 9001 et 14001, <b>(10 pts)</b>  <b>Fournir un certificat attestant une livraison annuelle de plus de 100 MVA d'onduleur solaire du fabricant pendant les trois dernières années. . Fournir un certificat attestant la fabrication et la fourniture des onduleurs PV pendant les dix dernières années sur cinq projet similaires. . Fournir la certification ISO 9001 et 14001 du fabricant.</b></p>
		<p>Système de supervision (SCADA)  - Preuve de Fourniture de matériel spécifique dédié à la supervision de centrale solaire en autoconsommation <b>(15pts)</b>  - Preuve de plus de trois (3) ans de conception, fabrication, réglage et fournitures hors pays de domicile- d’au moins cinq (5) projets de centrales solaires (&gt;1MWc) avec succès <b>(15pts)</b>  - Certificat ISO 9001, <b>(10pts)</b>  <b>Fournir un certificat attestant la livraison de matériel de supervision SCADA pendant les trois dernières années. . Fournir la certification ISO 9001 du fabricant.</b></p>
		<p>Sous-traitant génie civil :  Avoir réalisé au moins trois (3) missions de travaux fondations et construction de bâtiment technique (&gt;40m<sup>2</sup>) ou mise en œuvre de bocage préfabriqué sur plateforme durant les trois (3) dernières années <b>20 Points</b>  <b>Fournir trois attestations de bonne fin d'exécution ou PV de réception de travaux de construction de bâtiments techniques (copies de la page de garde et de la page de signature desdits marchés)</b></p>
		<p>Transformateur et raccordement HT</p>

		<p>- Preuve de huit (8) ans de conception, fabrication, réglage et fournitures hors pays de domicile- d'au moins trois (3) projets de centrales solaires (&gt;1MWc) avec succès</p> <p>- Certification ISO 9001,</p> <p><b>Fournir les bordereaux de livraison des transformateurs pendant les cinq dernières années sur au moins trois projets.</b></p> <p><b>. Fournir la certification ISO 9001 du fabricant. 30 Points</b></p>
		<p>Etudes et conception</p> <p>- Références de huit (8) ans de conception de centrale solaire PV (&gt;1 MWc) – d'au moins trois (3) projets (&gt;1 MWc) solaire PV internationaux <b>(21 pts)</b></p> <p>- Plus de trois (3) références de design et études d'exécution pour centrales solaires en (&gt; 1MWc) <b>(09 pts)</b></p> <p><b>Fournir trois attestations de bonne fin d'exécution ou PV de réception pour les études et la conception de centrale solaire PV (&gt;1 MWc)</b></p>
<b>VIII</b>	<b>FORMATION (100 POINTS)</b>	<p>Programme de formation sur site <b>20 Points</b></p> <p>Programme de formation en usine <b>40 Points</b></p> <p>Programme d'assistance à l'exploitation <b>20 Points</b></p> <p>Programme d'assistance à la maintenance <b>20 Points</b></p>

**NB :**

**Cette procédure vise à retenir les candidats ayant obtenu les meilleures notes qui seront consultés par appel d'offres restreint pour soumettre leurs offres techniques et financières.**

**Section II. Formulaire**

Pour chaque formulaire, veuillez insérer en en-tête la date, la référence de l'AMI et son intitulé et le numéro de page correspondant.

## Formulaire1 : Lettre de demande de pré-qualification

Ce formulaire est à compléter par le candidat selon le modèle ci-dessous

*[Papier à en-tête du candidat ou du mandataire du groupement, portant son adresse postale, ses numéros de téléphone, de télécopie et son courrier électronique]*

**Date:***[Insérer date]*

À: SALT

**Nom du Projet:** Préfinancement et Construction d'une centrale solaire de 1,8 MWc à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (AIGE)

**Référence :**

**Objet:** Lettre de demande de pré-qualification

Mesdames/Messieurs,

1. Dûment autorisé[s] à agir en qualité de représentant[s] et au nom de *[Insérer, le cas échéant, le nom du candidat ou de chacun des membres du groupement]*(ci-après dénommé le «**Candidat**»)et ayant pris pleinement connaissance de toutes les stipulations du dossier de pré-qualification, nous, soussignés, faisons, par la présente lettre, acte de candidature en vue d'être pré-qualifiés comme candidats au titre du projet «Préfinancement et Construction d'une centrale solaire photovoltaïque à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (AIGE)»

*Encas de groupement, le représentant du mandataire signera la présente lettre (à laquelle doit être jointe, en annexe A de ce formulaire, Je (ou les) pouvoir(s)/mandat(s) autorisant le mandataire à signer au nom de tous les membres du groupement et le pouvoir/mandat ou l'habilitation autorisant le représentant du mandataire à signer à son nom et pour son compte).*

2 *[A compléter en cas de sous-traitance]* Conformément à la clause 7 des Instructions aux Candidats en section I du dossier de pré-qualification (les «IC»), nous avons l'intention de sous-traiter l'exécution de certaines de nos obligations:

(a) *[Détailler les sous-traitants et les activités essentielles que le Candidat à l'intention de sous traiter]*

*[Le cas échéant, ajouter en annexe B de ce formulaire les copies des lettres d'intention dûment signées par les sous-traitants concernés conformément à la clause 7.1 des IC]*

3. Par la présente lettre, nous vous autorisons, et autorisons vos représentants habilités ou toute personne désignée par eux, à effectuer toutes recherches ou enquêtes destinées à vérifier les déclarations, documents et informations dans le cadre de la présente demande de pré-qualification, et à demander à nos établissements bancaires ou à nos clients tous éclaircissements complémentaires d'ordre financier ou technique. La présente lettre autorise en outre toute personne, ou tout représentant habilité d'une quelconque entité mentionnée dans la présente demande de pré-qualification, à fournir tous renseignements qui seront jugés nécessaires et que vous pourrez demander afin de vérifier les déclarations, documents et informations figurant dans la présente demande de pré-qualification, ou concernant les ressources, l'expérience et les qualifications du Candidat.

4. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les personnes indiquées ci-dessous:

*[Tableau à compléter]*

"contact	Adresse et numéros de téléphone/télécopie, etc.
Contact	Adresse et numéros de téléphone/télécopie, etc.

5. Nous reconnaissons avoir connaissance de l'ensemble des stipulations du dossier de pré-qualification et notamment du fait que toutes les déclarations, documents et informations fournies lors de la phase de pré-qualification par les candidats pourront être vérifiés à tout moment lors de la phase d'appel d'offres.

*Seuls les candidats formant un groupement doivent compléter*

6. Nous confirmons que, si nous sommes pré-qualifiés et appelés à soumissionner, notre offre (et ou les contrats qui pourront en résulter) engageront solidairement l'ensemble des membres du groupement, conformément notamment à l'accord de groupement conclu entre ces membres).
7. Nous certifions que toute déclaration et information incluse dans la présente demande de pré-qualification est exacte, et tout document fourni est conforme à l'original et complet.

*Signature*

*et Nom*

Pour et au nom de *[Nom du Candidat ou du membre mandataire du groupement et des autres membres du groupement]*

### **Pièces-jointes en annexe**

**Annexe A**-Habilitation(s)/pouvoir(s)/mandat(s)

**Annexe B**-Lettre(s)d'intention du ou des sous-traitant(s)

## **Formulaire 1-Annexe A– Habilitation(s)/pouvoir(s)/mandat(s)**

*Insérer dans cette annexe, conformément au Formulaire pour chaque signataire:*

- (i) Une copie certifiée conforme de tout pouvoir/ mandat autorisant le signataire, ou de tout autre document justifiant du pouvoir du signataire, à signer à son nom et pour son compte la présente lettre (accompagné d'une copie des passeports des personnes concernées),et*
- (ii) Le cas échéant, une copie certifiée conforme de tout pouvoir/mandat autorisant le mandataire à signer au nom de tous les membres du groupement (accompagné d'une copie des passeports des personnes concernées).*

*Formulaire1-Annexe B–Lettre(s) d'intention du ou des sous-traitant(s)*

***Cette annexe au Formulaire 1 est à compléter par le sous-traitant concerné sur la base du modèle ci-dessous conformément à la clause7.1 des IC.***

*[Papier à en-tête du sous-traitant, portant son adresse postale, ses numéros de téléphone, de télécopie et la référence du signataire ou de la personne à contacter avec son numéro de téléphone et son courrier électronique]*

Date: *[Insérer date]*

***À: SALT***

Nom du Projet: Préfinancement et construction d'une centrale solaire photovoltaïque à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema

Référence:

Objet: Sous-traitance

Lettre d'intention

Dûment autorisé[s] à agir en qualité de représentant[s] et au nom de *[Insérer le nom du sous-traitant]* et ayant pris pleinement connaissance de toutes les stipulations du dossier de pré-qualification, nous, soussignés, déclarons, par la présente lettre, notre intention de réaliser les activités essentielles suivantes

*[Détaillez les activités essentielles que le Candidat a l'intention de sous-traiter au sous-traitant concerné]*

***En qualité de sous-traitant de:***

*[Insérer le nom du Candidat]*

***Candidat au titre du projet «Préfinancement et construction d'une centrale solaire photovoltaïque à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema».***

***[Dénomination du sous-traitant concerné]***

*[Signature]*

***[Nom, titre]***



## Formulaire 2 : Engagement du candidat

*Le formulaire est à compléter par le candidat selon le modèle ci-dessous conformément à la clause 4.2 des IC et au critère de l'annexe B des IC.*

1. Nous soussignés [*Insérer le nom du candidat ou, le cas échéant, les noms de chaque membre du groupement*],[en notre nom propre, au nom de tout affilié et de tout préposé <ou, dans le cas d'un groupement> au nom de chacun des membres de notre groupement, de leurs affiliés ou de leurs préposés], ainsi qu'au nom de nos éventuels sous-traitants ou fournisseurs:
  - (a) Déclarons avoir examiné le dossier de pré-qualification [y compris les addendas n° [•] en date du [•]] transmis conformément à la clause 3 des IC, [*Le cas échéant, insérer toute référence aux addendas du présent dossier de pré-qualification*] et n'exprimons aucune réserve ;
  - (b) Attestons avoir pris connaissance des dispositions en vigueur en République du TOGO relatives à la lutte contre la corruption, aux conflits d'intérêts, à la répression de l'enrichissement illicite, à l'éthique professionnelle (et notamment celles prévues par le Code d'éthique et de moralisation des marchés publics) et prenons solennellement l'engagement de les respecter;
  - (a) Déclarons ne pas être en situation de conflit d'intérêts conformément à la clause 5.4 des IC;
  - (b) Déclarons n'avoir directement ou indirectement participé dans le cadre de la présente procédure, à aucun acte de corruption et aucune pratique ou manœuvre frauduleuse, collusoire ou coercitive, notamment en vue de l'attribution du contrat ou de présenter une offre dont les montants seraient anormalement élevés;

- (c) Nous engageons à nous abstenir de tout acte de corruption et de toute pratique ou manœuvre frauduleuse, collusoire ou coercitive, dans le cadre de la présente procédure ou du contrat;
- (d) Nous engageons à communiquer par écrit à l'Autorité Contractante, à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), dès que nous en aurons connaissance et en toute bonne foi:
  - (i) Tout incident remettant en cause, de quelque manière que ce soit, l'exécution du contrat, et
  - (ii) l'existence de toute situation de conflit d'intérêts;
- (e) reconnaissons qu'en cas de manquement aux engagements ci-dessus nous nous exposons aux sanctions prévues par la loi sur les partenariats publics-privés en vigueur, ou par tout autre texte législatif ou réglementaire applicable en République du TOGO, ainsi qu'aux sanctions que pourrait prononcer l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), conformément notamment à la clause 4 des IC.

2. Le présent engagement fait partie intégrante de la demande de pré-qualification.

**Nom:** *[Nom et titre du signataire]* agissant au nom et pour le compte de *[Insérer dénomination du candidat ou du groupement]* en qualité de *[Insérer la qualité du signataire notamment s'il est membre mandataire du groupement]*.

**Signature**

: *[Signature et cachet de la personne dont le nom et la qualité figurent ci-dessus]*.

### Formulaire 3 : Fiche de renseignements du candidat

Tous

*les candidats à titre individuel et, le cas échéant, tous les membres d'un groupement candidat et les sous-traitants sont tenus de compléter ce formulaire, de fournir les documents demandés et une description de leur entreprise, conformément à l'annexe B des IC.*

***La partie B de ce formulaire ne devra pas être de plus de 2 pages par candidat ou membre du groupement ou sous-traitant.***

**A Renseignements de [Insérer la dénomination du candidat individuel ou membre du groupement, et, le cas échéant, du(ou des) sous-traitant(s)]**

<b>N</b>	<b>DESIGNATION</b>
1.	Denomination sociale:
2.	Lieu d'immatriculation: N° d'immatriculation: Année de constitution:
3.	Adresse du siege social :
4.	Montant du capital social :
5.	Liste des actionnaires/associés détenant plus de 50% du capital et pourcentage de leur participation dans le capital social:

6.	Renseignements sur la personne de contact Nom: Titre : Adresse: Numéro de téléphone: Email:
7	Les copies certifiées conformes des documents suivants de l'entité (le cas échéant, candidate, membre du groupement ou sous-traitant) sont jointes conformément à l'annexe B des IC: (a) Statuts à jour et autres documents constitutifs; (b) Extrait du registre du commerce attestant de l'existence juridique de l'entité datant de moins de trois (3) mois (ou document équivalent); (c) Attestations officielles (ou document équivalent) confirmant: (i) la non-faillite, la non-insolvabilité, l'absence de procédure de liquidation (ii) l'absence de poursuite judiciaire en cours à l'encontre de l'entité; (iii) l'absence de condamnation pénale des dirigeants et de l'entité; (iv) le respect des obligations relatives au paiement des cotisations sociales; (v) le respect des obligations relatives au paiement des impôts

B. Présentation générale de [ Insérer la dénomination du candidat individuel ou membre du groupement le cas échéant du ou des sous-traitant (s)]  
Insérer la présentation

#### Formulaire 4 : Propriété effective

Tous les candidats à titre individuel et, le cas échéant, tous les membres d'un groupement candidat et les sous-traitants sont tenus de compléter ce formulaire, conformément au critère de l'annexe B des IC.

Déclaration des bénéficiaires effectifs

Dénomination de la société: Insérer la dénomination du candidat, membre du groupement ou sous-traitant

Nous confirmons que:

SOIT

Cocher si applicable

Aucune personne physique ne détient ou ne contrôle, directement ou indirectement, plus de 25% des parts sociales(ou actions) ou droits de vote de la société, ou n'exerce un contrôle sur la société (un "Bénéficiaire Effectif").

SOIT

Cocher si applicable

Les personnes physiques suivantes détiennent ou contrôlent, directement ou indirectement, plus de 25% des parts sociales(ou actions)ou droits de vote de la société, ou exercent un contrôle sur la société (le «Bénéficiaire Effectif»).

Nom complet :

Résidence habituelle :

Nom complet:

Résidence habituelle :

Nom complet :

Résidence habituelle :

Nom: [Nom et titre du signataire agissant au nom et pour le compte de [Insérer dénomination de l'entité) en qualité de [Insérer la qualité du signataire]

Signature [Signature et cachet de la personne dont le nom et la qualité figurent ci-dessus).

Fait à [insérer lieu] le{insérer date)

## Formulaire 5 : Expérience du candidat

Tous les candidats à titre individuel et, le cas échéant, tout membre d'un groupement candidat ou tout sous-traitant, sont tenus de fournir une description de leur expérience pertinente aux fins de satisfaire aux critères de pré-qualification de l'annexe B des IC. L'organisation de ce formulaire est libre, mais la satisfaction de ces critères doit apparaître clairement. Une même référence de projet peut être prise en compte pour plusieurs critères de qualification.

Une brève fiche projet, sur la base du modèle inclus dans ce formulaire, doit être jointe pour chaque expérience, et décrire les caractéristiques principales des projets. Doit être mentionnée au sein de cette fiche une personne de contact tierce (autorité contractante, co-contractant, employeur) qui peut attester objectivement de la véracité des informations qui y sont contenues. Chaque fiche devra préciser le candidat, membre du groupement ou sous-traitant ayant réalisé l'expérience concernée.

Le formulaire complété ne doit pas dépasser 20 pages.

Modèle de fiche projet ci-dessous

Dénomination de l'entité ayant réalisé le projet : insérer la dénomination du candidat, membre du groupement ou sous-traitant concerné	
1	Référence/titre du projet
2	Pays et site du projet
3	Date d'attribution
4	Date d'achèvement :
5	Description du projet :  Critères concernés:[Ajouter la référence pertinente à un ou plusieurs critères de l'annexe B des IC]
6	Dénomination de l'autorité contractante, co-contractant ou employeur Personne à contacter:  Adresse:

	<p>Numéro de téléphone: indiquer numéro de téléphone, y compris le préfixe de pays et de localité</p> <p>Numéro de télécopie:[Indiquer numéro de télécopie, y compris le préfixe de pays et de localité</p> <p>Email'. [Indiquer l'adresse de courrier électronique</p>
7	<p>Rôle dans le projet:[Indiquer son rôle (en cas échéant, entrepreneur principal, sous-traitant, membre d'un groupement d'entreprises) et ses tâches précises</p> <p>Montant total du projet : Devise locale: Equivalent en FCFA</p>
9	<p>Dans le cas d'un sous-traitant ou d'une partie au groupement d'entreprises, part au montant total du marché</p> <p>[Indiquer le pourcentage du total] % Devise locale: Equivalent en FCFA</p>
10	<p>Méthode/technologie utilisée:[Préciser les méthodes/technologie utilisées dans le cadre du projet</p>



**Formulaire 6 : Certification qualité 9001 et ISO 14001**

Ce formulaire inclut les documents relatifs à la certification en matière d'assurance qualité ISO 9001 et ISO 14001 ou équivalent. Cette exigence concerne le candidat ou bien dans le cas d'un groupement le partenaire technique membre du groupement conformément à l'annexe B des IC.

## Formulaire7 Capacité financière

Tous les candidats à titre individuel et, le cas échéant, tous les membres d'un groupement candidat sont tenus de compléter ce formulaire et de fournir les documents demandés, conformément aux critères de l'annexe B des IC. À noter que le candidat ou chacun des membres du groupement (en cas de groupement) doit joindre les états financiers et les rapports d'opinion sur ces états financiers pour la période considérée (2018, 2019 et 2020).

[ insérer la dénomination du candidat individuel ou membre du groupement]

Données concernant le chiffre d'affaires annuel moyen		
Année	Chiffre d'affaires Préciser la devise	Équivalent en CFA En appliquant le taux de change annuel moyen de L'année considérée
2018		
2019		
2020		

Données concernant le niveau des fonds propres		
Année	Capitaux propres	Équivalent en CFA En appliquant le taux de change annuel moyen de L'année considérée
2018		
2019		
2020		

## **Formulaire 8 Procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends actuels ou antérieurs impliquant le candidat**

Tous les candidats à titre individuel et, le cas échéant, tous les membres d'un groupement candidat et les sous-traitants sont tenus de compléter ce formulaire et de fournir des informations sur les procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends actuels (y inclus sur tout litige lié à des pratiques illicites ou frauduleuses notamment de corruption) au cours des dix (10) dernières années et compléter le formulaire ci-dessous, conformément à l'annexe B des IC Insérer la dénomination du candidat individuel ou membre du groupement, et, le cas échéant, du (ou des) sous-traitant(s)], ou une société, une entité ou une filiale apparentée, a-t-il été, au cours des dix (10) dernières années, impliqué (i) dans un procès, un litige, un arbitrage, une action en justice, une plainte, une enquête ou un différend dont la procédure ou l'issue pourrait raisonnablement être interprétée par l'Autorité Concédante comme pouvant avoir un impact sur l'état financier ou opérationnel du candidat d'une manière pouvant affecter négativement sa capacité à satisfaire à l'une quelconque de ses obligations en vertu du contrat ou (ii) dans un litige lié à des pratiques illicites ou frauduleuses, notamment de corruption ? Non : Oui : (voir ci-après)

### **Litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends au cours des dix (10) dernières années**

Année	Objet du contentieux	Valeur de la sentence/décision contre [l'entité concernée] en FCFA

# Formulaire 9 Présentation du groupement

Ce formulaire n'est à compléter qu'en cas de constitution d'un groupement, conformément à la clause 5.1 des IC et au critère CJ2 de L'annexe B des IC. Doit également être joint à ce formulaire une copie signée de l'accord de groupement ou de la lettre d'intention de constituer un groupement accompagnée du projet d'accord de groupement final et paraphé conformément à la clause 12 des IC.

## A. Membres du groupement

Groupement [.]
1. Mandataire
2. Membre
3. Membre
4. Membre
5. Membre
6. etc

## B. [Accord de groupement signé ou lettre d'intention signée]

